



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 4789

Texte de la question

M Dominique Dupilet attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre des transports et de la mer, charge de la mer, sur les interrogations que souleve deja la baisse d'activite previsible des compagnies maritimes exploitant les liaisons transmanche a partir des ports de Calais et Boulogne-sur-Mer, lors de la mise en service du lien fixe. La SNCF ayant, depuis plusieurs annees, regulierement manifeste son intention de se desengager de l'armement naval, on est aujourd'hui en droit de se demander si subsisteront, a partir de 1993, sur les lignes transmanche, des car-ferries sous pavillon francais. Il souhaiterait donc savoir si la SNCF a deja defini le cadre general de sa politique future en matiere d'armement naval dans le detroit du Pas-de-Calais ou si, a defaut, il est envisage la mise en place d'une concertation globale sur ce sujet.

Texte de la réponse

Reponse. - La mise en service du lien fixe en 1993 aura certainement une profonde influence sur le trafic actuellement assure par voie maritime dans le detroit, sans pour autant se traduire necessairement par une baisse de l'activite des armements. En effet, s'il est previsible que le lien fixe captera une partie non negligeable du trafic pieton, il n'en est pas de meme pour le trafic des passagers en voiture ou en autocar, en progression constante, et qui continuera tres probablement a fournir une part importante de clientele a l'armement. Par ailleurs, et sur les liaisons courtes a partir de Calais et Boulogne, les marchandises transportees sur semi-remorques ne seront pas conteneurisees et continueront tres certainement a transiter par voie maritime eu egard a la distance et aux couts induits par les ruptures de charge. Enfin, la partie du fret classifie dangereux transporte par voie ferree ne pourra utiliser le tunnel. C'est pourquoi le transbordeur de trains de l'armement naval SNCF Nord - Pas-de-Calais est assure de conserver son marche au-dela de 1992. Ces donnees ont conduit les operateurs maritimes a reflechir a des strategies destinees a leur permettre de relever le defi cree par la mise en service du lien fixe. Il s'agit naturellement pour ces entreprises d'offrir des moyens tres productifs tels les navires a grande capacite, concentres sur la partie la plus courte du detroit, et amortis le plus rapidement possible avant la mise en service du lien fixe. Cela etant, le transport maritime peut ne pas se borner a assurer le simple deplacement des personnes au moindre cout : la qualite des prestations offertes et l'accent mis sur le plaisir de la traversee peuvent apparaitre comme des generateurs d'alternatives economiquement viables. Enfin, s'agissant de la place du pavillon francais et de la politique generale de la SNCF en la matiere, une mission d'etudes et de reflexion a ete confiee a M Pierre Leonard, inspecteur general et president du conseil superieur de la marine marchande, afin de favoriser une concertation a la fois globale et approfondie.

Données clés

Auteur : [M. Dupilet Dominique](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4789

Rubrique : SnCF

Ministère interrogé : mer
Ministère attributaire : mer

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 octobre 1988, page 3082